

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 001-210103578-20230206-04_23-DE

Nombre de conseillers :	
• en exercice	13
• présents	11
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :
31 janvier 2023

Date d'affichage :
10 février 2023

Objet
Frais de cantine des
élèves des communes
voisines : participation
financière - année 2022

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 06 février 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel.
Absent excusé: MÖLLER Julien
Absente : DRIDI Hana

Secrétaire de séance :

M. GARDIEN Stéphane

Monsieur le Maire présente au conseil les frais de l'année 2022, concernant le fonctionnement de la cantine scolaire, qui s'élèvent à 27 993 € et indique que le nombre total de repas servis est de 9 187.

Il propose de fixer le montant de la participation financière des communes aux frais de cantine, au prorata du nombre de repas servis, aux sommes suivantes :

- 6 950.26 € pour la commune de Giron, nombre de repas 2 281.
- 7 416.45 € pour la commune de Plagne, nombre de repas 2 434
- 1 462.57 € pour la commune de Le Poizat Lalleyriat, nombre de repas : 480

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et fixe le montant de la participation financière des communes aux sommes définies ci-dessus.

PRECISE que cette somme sera inscrite au compte 74748 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Gilles THOMASSET

